

*Marc-Antoine MAHIEU*

## **LES CAS STRUCTURAUX FINNOIS : ANTI-ERGATIVITÉ SCINDÉE ET DÉPENDANCES LONGUE DISTANCE**

---

*La méthode ordinairement utilisée pour établir la typologie des systèmes casuels conduit à dire que le finnois présente un marquage de type accusatif. Mais on peut améliorer considérablement cette caractérisation en prenant en compte les phrases simples où le seul argument réalisable est le complément direct du verbe. Le système casuel du finnois apparaît alors comme l'image-miroir d'un système de type ergatif (Comrie 1975). Le bénéfice immédiat de cette approche est de mettre en évidence un phénomène de scission nominale touchant les pronoms personnels, non isolé au sein de la famille ouralienne. L'autre bénéfice est de dévoiler l'existence inhabituelle de liens syntaxiques entre mots très éloignés, qu'on peut expliquer comme l'effet de réanalyses et de restructurations.*

---

### **1. INTRODUCTION<sup>1</sup>**

Cet article poursuit un double objectif. Il s'agit : 1) d'améliorer la caractérisation typologique du système des cas structuraux en finnois, qui est habituellement décrit comme un système nominatif-accusatif ; 2) de rendre compte, sans quitter le plan typologique, c'est-à-dire le plan du marquage des arguments nucléaires du verbe, d'un ensemble de données que seul le type de système casuel instancié par le finnois permet d'observer. L'un des intérêts principaux de ces données est de

---

<sup>1</sup> Je remercie pour leurs remarques les participants à la Journée d'études en linguistique finno-ougrienne, organisée au CIEH le 25 avril 2007, où une version brève de ce texte a été oralisée.

poser la question de la distance maximale pouvant séparer deux mots syntaxiquement dépendants.

Nous posons au départ que le classement typologique des systèmes casuels doit se fonder sur la distribution des cas « structuraux », et pas sur celle des cas « grammaticaux », au sens que la tradition finlandaise confère à ce terme. Afin d'éclaircir ce point, rappelons les définitions suivantes.

La tradition grammaticale finlandaise appelle cas « grammaticaux » (*kieliopilliset sijat*) les cas qui affectent les trois fonctions syntaxiques primaires de la proposition, à savoir le sujet, l'objet direct (*objekti*), et le prédicat. En voici la liste en finnois : nominatif, partitif, accusatif, génitif. Les cas grammaticaux sont à distinguer des cas locatifs, et des cas marginaux (voir p. ex. Vilkuna 2000, pp. 77-78 ; Hakulinen & al. 2004, pp. 1173-1178, 1181-1187).

De leur côté, les théories syntaxiques contemporaines appellent cas « structuraux » les cas qui sont la simple manifestation d'une relation de dépendance syntaxique entre deux mots. Les cas structuraux sont à distinguer en particulier des cas obliques (ou sémantiques), qui ont un sens et une représentation catégorielle dans la structure syntaxique de la phrase (voir p. ex. Nikanne 1993)<sup>2</sup>.

La raison pour laquelle on doit s'appuyer sur la distribution des cas structuraux est simple. L'objectif de la typologie des systèmes casuels est de déterminer comment les relations entre le prédicat verbal et ses arguments sont susceptibles d'être marquées dans les langues. Or, à la différence des cas structuraux, tous les cas grammaticaux ne sont pas des marqueurs de relation prédicat/arguments : certains sont obliques, autrement dit présents sur les arguments uniquement lorsque leur sens le justifie, en dehors de toute relation proprement syntaxique avec le prédicat.

Une conséquence directe du point précédent est que la distribution du cas partitif ne doit pas être prise en compte dans la caractérisation typologique du système casuel finnois. Il est clair, en effet, que ce cas n'est pas structural mais oblique.

---

<sup>2</sup> Les cas structuraux se distinguent aussi des cas inhérents (ou lexicaux), qui n'ont pas de sens ni de représentation catégorielle, mais qui sont assignés de façon idiosyncrasique par le verbe.

Premièrement, l'assignation du partitif à un argument du verbe est déclenchée par des facteurs sémantiques. On peut réduire au nombre de trois ces facteurs : la quantification partielle ou indéterminée (1a) ; l'atélicité intrinsèque du procès dénoté par le verbe (1b) ; le point de vue imperfectif adopté sur le procès (intrinsèquement télique) dénoté par le verbe (1c)<sup>3</sup>.

- (1) a. ostin ruusua ; join olutta  
 j'ai acheté des roses j'ai bu de la bière
- b. pelkään koiria ; ajan autoa  
 j'ai peur des chiens je conduis la voiture
- c. kirjoitin kirjettä ; maalaan taloa  
 j'écrivais la lettre je peins la maison

Deuxièmement, beaucoup de chercheurs considèrent que le partitif correspond à une tête fonctionnelle dans la structure syntaxique de la phrase : Q (ou D) pour les emplois quantificationnels, et Asp pour les emplois aspectuels (voir p. ex. Megerdoomian 2000, Manninen 2003, Kratzer 2004, Asbury 2006, MacDonald 2006 ; Vainikka 1989 est un contre-exemple).

Troisièmement, le partitif possède quelques propriétés secondaires typiques des cas non structuraux. Ainsi ses conditions d'assignation à l'objet direct sont prioritaires sur celles des autres cas grammaticaux, dont il neutralise le système d'oppositions. Autre exemple : le partitif peut, comme tout cas oblique, être suivi d'un suffixe possessif, tandis que la réalisation d'un cas structural comme le génitif (-*n*) est bloquée par un tel suffixe<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Il faut bien distinguer l'aspect lexical du verbe (sa « classe actionnelle », *Aktionsart*) et l'aspect grammatical de la phrase (*Viewpoint Aspect*). Notons que le partitif de négation se ramène fondamentalement à un partitif d'aspect grammatical (Hakulinen 1968, p. 439).

<sup>4</sup> Cela se voit à l'absence d'alternance consonantique dans les noms où le génitif la déclenche habituellement (p. ex. *koti* « maison » + *-n* → *kodin* ; mais *kodin* + *-mme* « notre » → *koimme*, et non \**kodimme* ; par contraste, le partitif se maintient : *koti* + *-a* + *-mme* → *kotiamme*).

Indépendamment du fait que le partitif, pour toutes ces raisons, ne doive pas servir à caractériser le type de système casuel instancié par le finnois, on peut s'interroger sur l'intérêt scientifique du concept de cas grammatical. Une approche ancienne mais pertinente — y compris du point de vue diachronique — consiste à identifier le partitif comme étant le « cas locatif général » d'origine, en parallèle avec l'essif et le translatif (Setälä 1898, p. 48). Les trois autres cas grammaticaux sont les cas structuraux du finnois.

Notre développement s'organise de la manière suivante. La section 2 montre comment on parvient habituellement à la thèse selon laquelle le système casuel du finnois appartient au type (nominatif)-accusatif. La section 3 établit qu'il est plus adéquat et plus intéressant de traiter ce système en termes d'anti-ergativité. La section 4 fournit la preuve du fait que l'anti-ergativité du finnois connaît une scission nominale. La section 5 s'arrête sur des données inobservables dans un système non anti-ergatif, et qui paraissent contradictoires à première vue avec l'idée que l'assignation des cas est une opération locale. La section 6 rend compte de ces données.

## 2. UN SYSTÈME CASUEL DE TYPE ACCUSATIF ?

Il existe un consensus autour de l'idée que la morphologie casuelle du finnois est de type (nominatif)-accusatif. Cette idée est :

- sous-entendue par la terminologie employée dans les grammaires traditionnelles (Wiik 1988) : des premières (Korhonen 1987) aux plus récentes, en passant par celle de Setälä (1880), qui a eu une influence énorme au XX<sup>e</sup> siècle ;
- entretenue dans les publications scientifiques consacrées aux cas finnois : voir p. ex. le volume édité par Holmberg & Nikanne (1993), ou la thèse de Nelson (1998) ;
- diffusée à grande échelle dans les travaux de typologie : voir les planches [98-99] de l'*Atlas des structures linguistiques* (Haspelmath & al. 2005, pp. 398-405).

Il y a, en substance, deux façons de défendre que le système casuel du finnois est de type (nominatif)-accusatif.

La première, insuffisante mais extrêmement répandue, consiste à choisir un prédicat divalent de base — soit un verbe sélectionnant un

argument agentif (A) et un argument patientif (P) — puis à former une phrase simple, comme en (2).

Dans la mesure où l'argument P porte un suffixe casuel (-*n*) et pas l'argument A, on dit que P est « marqué », et on conclut que le finnois a une morphologie accusative. La forme nue du nom (-Ø) est appelée « nominatif », et le suffixe casuel de P est appelé « accusatif ».

- (2) a. Pekka-Ø      avaa      ikkunan  
          Pekka      ouvre      la fenêtre
- b. hän-Ø      tuntée      Pekkan  
          il          connaît      Pekka

Si le suffixe casuel était apparu sur l'argument A — comme il arrive en (3), dans des phrases prises à l'inuktitut (dialecte inuit de l'arctique oriental canadien) — on aurait dit, au contraire, que A était « marqué », et conclu que la morphologie casuelle était « ergative ».

- (3) a. nanuup      natsiq-Ø      nirivaa  
          l'ours polaire      le phoque annelé      a mangé
- b. inuup      nanuq-Ø      qukiqpa  
          l'homme      l'ours polaire      a abattu

Dans des situations comme celle-ci, la forme nue du nom (-Ø) est appelée « absolutif », et le suffixe casuel porté par A (-*up*) est appelé « ergatif ». C'est l'approche adoptée par Tchekhoff (1978), dans l'un des rares ouvrages en français consacré à l'ergativité.

L'insuffisance radicale de cette première façon de procéder vient du fait qu'elle réduit l'opposition marqué/non-marqué à l'opposition présence d'un suffixe/absence de suffixe. Il est clair pourtant qu'une « marque » est autre chose qu'un suffixe : il n'y a de marque, et donc de « marquage », qu'avec l'inscription d'un élément hétérogène dans une unité homogène. Un type d'argument n'est casuellement marqué que si sa forme casuelle se détache de celle prise par plusieurs autres types d'argument.

Ainsi, en (3), rien ne permet de juger que A entretient une relation « marquée » avec le prédicat verbal. Pour parvenir à cette conclusion,

il faut comparer (3) avec d'autres phrases dans lesquelles le verbe est accompagné d'un seul argument réalisable (U) :

- (4) a. nanuq-Ø      sinippuq  
           l'ours polaire    dort
- b. inuk-Ø      ullapuq  
           l'homme        court

On constate en (4) que U, comme P en (3), ne reçoit pas de suffixe casuel. C'est ce regroupement P/U qui fait de A le terme « marqué », et qui autorise à affirmer que le prédicat verbal entretient une relation marquée avec A en inuktitut.

Si U avait porté le même suffixe (-*up*) que A, c'est P qui aurait été « marqué » (par l'absence de suffixe !), et nous aurions dû conclure à l'accusativité du système casuel.

Bien que rare, cette situation est attestée, p. ex. dans les langues de la famille yuman (parlées surtout en Californie et en Arizona), où A et U ont toujours le cas non-marqué : -*č*, et P le cas marqué : -Ø (Mithun 1999, pp. 577-582).

La deuxième façon de procéder, pour défendre que le système casuel du finnois est accusatif, consiste donc à mettre en contraste (2) avec des phrases à verbe monovalent, comme (5) :

- (5) a. Pekka-Ø      nukkuu  
           Pekka        dort
- b. hān-Ø      juoksee  
           il            court

On constate que U ne reçoit pas de suffixe, d'où le regroupement A/U qui fait de P l'argument marqué et qui fonde la thèse voulant que le système casuel finnois soit de type accusatif.

Avant de passer à la section suivante et de dépasser cette première conclusion, remarquons deux choses.

1) Si l'on choisit de prendre en compte le partitif pour caractériser typologiquement le système casuel finnois, on est conduit à admettre, comme Itkonen (1979), que ce cas a une distribution de type ergatif : comme il apparaît en (6), le partitif est exclu sur A, mais possible à la fois sur P et sur U.

En réalité la thèse est très affaiblie par l'observation que seul un sous-ensemble des verbes monovalents peut assigner le partitif à U : les verbes inaccusatifs.

- (6) a. lentokoneet-Ø pommittavat kaupunkia  
les avions bombardent la ville
- b. lentokoneita lähtee  
des avions partent
- c. \*lentokoneita pommittaa kaupunkia  
(des avions bombardent la ville)

2) Jusqu'ici, nous avons pris soin de ne jamais raisonner en termes de fonctions syntaxiques. L'un des défauts les plus récurrents dans la typologie des systèmes de cas est d'introduire ce niveau d'analyse dès le départ, sans la moindre précaution, en supposant implicitement que A et U fonctionnent toujours comme SUJET de la phrase, et P comme OBJET DIRECT du verbe.

Il arrive même parfois qu'on définisse l'accusativité et l'ergativité morphologiques en employant ces notions. Ainsi, une langue ergative serait une langue dans laquelle le sujet des verbes transitifs entretient une relation marquée avec le verbe.

Cependant il ne va pas du tout de soi que l'argument A des verbes divalents soit, comme l'argument U des verbes monovalents, le sujet de la phrase où il figure, ni que l'argument P soit l'objet direct de tels verbes. Formulons ceci d'une autre manière : toutes les langues n'ont pas nécessairement une syntaxe accusative (voir Dixon 1972 pour un exemple célèbre).

C'est ainsi qu'en manipulant les phrases inuit (3), on s'apercevrait du fait qu'elles ne possèdent pas exactement les propriétés de phrases SOV. À certains égards, A forme un constituant avec le prédicat, et P se comporte comme U, soit comme le sujet, extérieur à ce constituant. (Ce fonctionnement particulier résulte de la réanalyse en cours d'une structure où A était le « possesseur » d'un nom déverbal ; sur ce point, voir Mahieu (*à paraître*)).

Dans le cas du finnois, on ne devrait pas non plus admettre a priori que A est un sujet, extérieur au groupe formé par le verbe et P. Il faut le prouver empiriquement, comme s'y attache p. ex. Van Steenberg

(1989), en s'appuyant entre autres sur le liage des anaphores. Dans la suite de cet article, nous tenons pour valables les conclusions de Van Steenberghe et considérons que A et P sont respectivement le sujet et l'objet direct de la phrase finnoise.

### 3. UN MARQUAGE DE TYPE ANTI-ERGATIF

La démarche qui conduit à prétendre que le système casuel finnois est de type (nominatif)-accusatif présente une limite majeure : elle ne « voit » qu'un seul type de U : celui qui fonctionne comme sujet d'un prédicat verbal monovalent. Or il existe dans de très nombreuses langues des phrases où l'unique argument réalisable fonctionne comme objet direct du verbe.

C'est ce que dit Comrie (1975, p. 113) : « Many languages have a third construction type VO, alongside SV and SVO – i.e. not only the presence or absence of the direct object is relevant to the structure of the simplex clause ».

En évitant le recours à la nomenclature des fonctions syntaxiques, on peut tirer l'implication suivante : il n'est pas suffisant d'examiner la distribution des cas structuraux sur A, P et  $U_A$  pour caractériser un système casuel. On doit aussi s'intéresser aux phrases dans lesquelles l'unique argument réalisable est un argument patientif<sup>5</sup> :  $U_P$ . Une fois  $U_P$  introduit, trois possibilités se présentent.

1) Soit  $U_P$  entretient avec le prédicat la même relation que P, et dans ce cas le marquage est véritablement accusatif :  $A/U_A \neq P/U_P$ . C'est la situation la plus fréquente, celle par exemple des langues slaves. En (7a) : la construction impersonnelle « no-to » de l'ukrainien, où  $U_P$  est marqué (*cerkva* est la forme non-marquée).

(7) a. *cerkvu bulo zbudovano v 1948 roc'i*  
l'église il a été construit en 1948

2) Soit  $U_P$  entretient avec le prédicat la même relation que  $U_A$  et P, auquel cas le marquage est véritablement ergatif :  $P/U_A/U_P \neq A$ .

---

<sup>5</sup> Il convient de préciser : un argument patientif n'ayant participé à aucune transformation syntaxique, telle la passivation.



C'est la situation la plus fréquente au sein des langues non accusatives. En (7b) : une phrase impérative en inuktitut, où l'on voit que  $U_P$  est non-marqué (à comparer avec *nanuup* en (3a)).

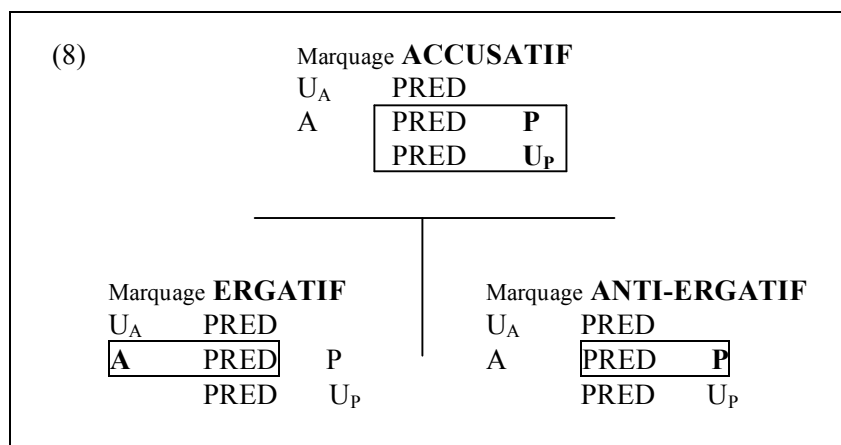
- (7) b. *nanuq-Ø takunnalauruk!*  
l'ours polaire regarde !

3) Soit  $U_P$  entretient avec le prédicat la même relation que  $U_A$  et A, et nous avons affaire à une situation du type :  $[A/U_A/U_P \neq P]$ . Or cette situation est celle que l'on rencontre en finnois : en (7c-f), le prédicat verbal ne permet jamais la réalisation d'un argument A, et  $U_P$  reste non-marqué, comme A en (2), et  $U_A$  en (5).

- (7) c. *talo-Ø maalataan ensi vuonna*  
la maison on peindra l'an prochain
- d. *ostakaa hyvä-Ø sanakirja-Ø!*  
achetez un bon dictionnaire !
- e. *lasku-Ø on maksettava heti*  
la facture il faut payer tout de suite
- f. "avata ikkuna-Ø" on infinitiivilauseke  
"ouvrir la fenêtre" est un groupe infinitival

L'enjeu, maintenant, est de savoir comment conceptualiser ce type de marquage casuel. L'approche classique, qui prend ses racines dans la pédagogie du finnois, consiste à persister dans la caractérisation en termes d'accusativité : on parle d'« ACCUSATIF-1 » pour la marque *-n* de P et d'« ACCUSATIF-2 » pour l'absence de marque sur  $U_P$  (donnons deux exemples : Setälä 1898, p. 47, et Kokko-Zalcman 1974, p. 90). Il est évident que cette approche n'est pas la plus féconde d'un point de vue scientifique.

L'approche adoptée par Comrie (1975), plus intéressante, consiste à remarquer que la distribution de la marque casuelle *-n* en finnois est l'image-miroir d'une distribution de type ergatif. Comme on l'observe dans le schéma (8), la relation du prédicat à l'argument patientif n'est marquée que s'il y a un argument agentif réalisable : la marque *-n* est donc ANTI-ERGATIVE.



La situation est résumée par Comrie (1975, p. 117) de la manière suivante : « The general rule in Finnish is thus: use the special anti-ergative case for the direct object if and only if there is also a subject in the simplex sentence; otherwise use the absolute case for all the subjects and direct objects. » Cette formulation nous amène à préciser deux choses.

1) Dire que le suffixe *-n* est la marque d'une relation anti-ergative n'implique pas du tout, contrairement à ce que Comrie (1975) laisse penser, qu'il soit en lui-même un « morphème casuel d'anti-ergatif », glosable comme tel. Il y a une confusion constante dans la littérature entre le type de marquage que la distribution des cas morphologiques permet d'identifier, et l'identité morphologique des suffixes impliqués dans ce marquage.

Ainsi en inuktitut, la marque (de la relation) ergative *-up* n'est rien d'autre, sur le plan morphologique, qu'un génitif (ou « relative case » pour les eskimologues).

En finnois, tout un travail est nécessaire pour décider si le suffixe casuel de P est autre chose que le génitif, dont il est homophone. La question est posée notamment par Vilkuna (2000, pp. 77-78), qui choisit de ne pas trancher. Nous soutenons qu'il s'agit bien d'un génitif dans Mahieu (*en préparation*).

2) Le fait que les cas structuraux marquent de telle ou telle manière les relations prédicat/arguments n'implique pas que ces cas aient une « fonction distinctive » (distinction des rôles argumentaux ou bien des

fonctions syntaxiques endossées par les arguments). Cette implication, tenue pour évidente par Comrie (1975, 1977), et avant lui par Moreau (1972), n'est qu'une hypothèse fonctionnaliste, et nullement le dernier mot sur la question.

Il faut signaler à ce sujet qu'il existe des langues à cas structuraux dans lesquelles les fonctions syntaxiques sont identifiables par le seul ordre linéaire des arguments, et qu'inversement il existe des langues sans aucun cas structural où l'ordre linéaire des arguments est souple (c'est-à-dire déterminé par des facteurs discursifs). L'islandais est un exemple de langue du premier type, le birman un exemple de langue du deuxième type.

De fait, la conception fonctionnaliste des marques casuelles n'est pas la seule à s'être développée. On en dénombre au moins une autre, tout aussi cohérente avec l'empirie, dans laquelle les cas structuraux n'ont pas de « fonction distinctive », mais sont les réflexes facultatifs d'une opération d'Accord syntaxique avec certaines têtes, assurant la « légitimation » des groupes nominaux dans leur position structurale (Chomsky 1981, 1995, 2001).

Deux remarques pour finir.

1) L'anti-ergativité du finnois est indétectable au pluriel : A, U<sub>A</sub>, P et U<sub>P</sub> portent tous en effet le suffixe *-t*. Nous développons dans Mahieu (*en préparation*) l'idée que le pluriel en *-t*, contrairement au pluriel en *-i-* qui n'est pas son allomorphe, bloque comme les suffixes possessifs la réalisation du cas structural.

2) Le marquage anti-ergatif caractérise la grande majorité des langues fenniques, mais pas toutes. En live, malgré la régression spectaculaire du système des cas (tant obliques que structuraux), on peut voir sur les noms dont la déclinaison est suffisamment riche que le marquage suit le schéma accusatif.

Les phrases (9), prises à Kettunen (1938, XLI), illustrent ce point. Regardons (9a-b) : la relation de P avec le prédicat est marquée, car ni U<sub>A</sub> ni A ne reçoivent le suffixe que reçoit *ibiz*. Regardons maintenant (9c-d) : U<sub>P</sub> est marqué (la phrase *\*võta sie i'bbi!* est incorrecte), donc le système est de type accusatif.

- (9) a. i'bbi-Ø      biziñttõb  
           le cheval    galope

b. ta-Ø vōtab sie ibiz  
 il prendra ce cheval

c. vōta sie ibiz!  
 prends ce cheval !

d. um vōttamist sie ibiz  
 il faut prendre ce cheval

#### 4. PRONOMS PERSONNELS ET SCISSION

Cette section vise à établir que le diagnostic d’anti-ergativité, bien que correct, est incomplet. On doit, pour commencer, rappeler un fait important : seule une minorité des langues sont (morphologiquement) ergatives, mais la majorité des langues ergatives ne sont pas ergatives de façon uniforme. En effet, beaucoup d’entre elles connaissent à des degrés divers des configurations de type accusatif. Ce phénomène de « scission » peut prendre deux formes :

1) La scission dite « aspecto-temporelle », où le marquage ergatif est remplacé par un marquage accusatif aux temps imperfectifs, c’est-à-dire aux temps où le procès dénoté par le verbe est « visualisé » en cours de déroulement.

Cela concerne surtout des langues indo-iraniennes (p. ex. le hindi), des langues du Caucase (p. ex. le géorgien), des langues mayas et des langues isolées (p. ex. le bouroushaski).

2) La scission « nominale » (ou « personnelle »), dans laquelle le marquage ergatif est remplacé par un marquage accusatif lorsque les arguments dénotent un participant [+animé], et en particulier avec les pronoms personnels.

Un des nombreux exemples parmi les langues d’Australie est celui du margany (famille pama-nyungan). En margany, les noms reçoivent la marque *-ngu* en tant que A, et sont non-marqués autrement. De leur côté, les pronoms personnels reçoivent la marque *-na* en tant que P et U<sub>P</sub>, et sont non-marqués autrement :

(10) *L'ergativité scindée du margany* (d'après Blake 1987)

	A	U <sub>A</sub>	U <sub>P</sub>	P
noms ERG	<b><u>-ngu</u></b>	-Ø	-Ø	-Ø
pronoms p. ACC	-Ø	-Ø	<b><u>-na</u></b>	<b><u>-na</u></b>

Or il est tout à fait remarquable que l'anti-ergativité soit scindée en finnois de la même façon que l'ergativité est scindée en margany. Les phrases (11) montrent ainsi que les pronoms personnels (six en tout, à savoir : *minä, sinä, hän, me, te, he*) et le pronom interrogatif humain (*kuka*) prennent tous la marque *-t* en tant que P et U<sub>P</sub>. Ce marquage de type accusatif autorise donc à parler d'une véritable scission nominale de l'anti-ergativité en finnois.

- (11) a. Pekka-Ø    tuntee    hänet  
Pekka       connaît    lui
- b. heidät    on häädetty    asunnostaan  
eux        on a expulsé    de leur appartement
- c. vie        minut    elokuviin!  
emmène    moi        au cinéma !
- d. kenet    on päästettävä    vapaaksi?  
qui        il faut laisser partir    libre

(12) *L'anti-ergativité scindée du finnois (standard)*

	A	U <sub>A</sub>	U <sub>P</sub>	P
Noms ANTI-ERG	-Ø	-Ø	-Ø	<b><u>-n</u></b>
pronoms p. ACC	-Ø	-Ø	<b><u>-t</u></b>	<b><u>-t</u></b>

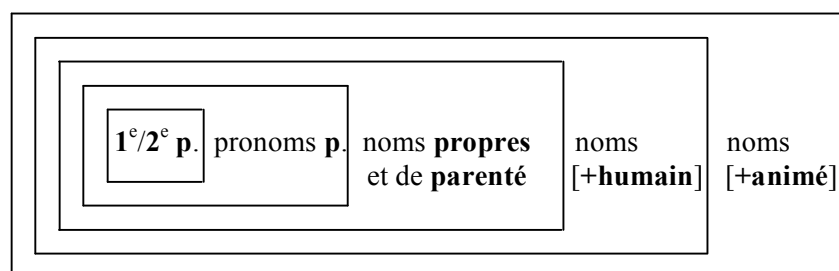
Notons que la marque *-t* est appelée « ACCUSATIF » (tout court) par la grammaire traditionnelle. Ceci l'oppose à l'« ACCUSATIF-1 » (*-n*) et à l'« ACCUSATIF-2 » (*-Ø*).

La question de l'identité morphologique de cette marque est posée dans Mahieu (*en préparation*). S'il est difficile, en synchronie dans la

langue actuelle, d'y voir autre chose qu'un morphème d'accusatif, elle provient historiquement du pluriel en *-t*. Ce pluriel a d'abord affecté le pronom *he* en tant que P et U<sub>P</sub> (à l'époque d'Agricola), s'est étendu à *me* et *te*, puis aux trois pronoms du singulier.

Ceci étant posé, il est possible de renforcer la thèse d'une scission de l'anti-ergativité en finnois, en tenant compte de certaines variétés de langue non standard. Pour cela, rappelons ici que dans les langues ergatives où elle est attestée, la scission nominale se conforme d'une manière étonnamment régulière à la hiérarchie nominale connue sous le nom d'« échelle d'animacité » :

(13) *Échelle d'animacité* (d'après Silverstein 1976)



Cette structure par emboîtement signifie ceci. L'ergativité peut très bien être scindée seulement par les pronoms de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> personne, mais elle ne peut pas être scindée seulement par les noms propres, ou seulement par les noms [+humain]. En effet, une scission qui implique les noms propres implique forcément aussi les pronoms personnels, et une scission impliquant les noms [+humain] implique forcément aussi les pronoms personnels, les noms propres, et les noms de parenté. Les exceptions connues ont été réduites.

(14)

	1 <sup>e</sup> /2 <sup>e</sup>	pron.	propr.	hum.	anim.
thargari	ACC				
arabana	ACC				ERG
gumbainngir	ACC			ERG	
margany	ACC		ERG		

dyirbal	ACC	ERG
yalarnga		ERG

Le point remarquable, qui renforce la thèse de la scission nominale en finnois, est que le marquage de type accusatif concerne également les prénoms et les noms de parenté proche dans certaines variétés non standard. Hakulinen & Karlsson (1979, p. 188) mentionnent ce fait et proposent deux références (Rytkönen 1935 ; Räisänen 1975) que nous exploitons ci-dessous.

*Langue des petits enfants*

« Les garçons [dont le développement linguistique a été étudié de 1 à 7,4 ans] ont eu très fortement tendance à utiliser l'accusatif singulier en *-t* non seulement avec les pronoms *minä*, *sinä*, et *hän*, comme dans la langue commune, mais également avec les prénoms et les mots *äiti* [« maman »], et *isi* [« papa »]. Le fondement de cette déclinaison est donc la classe sémantique des noms dénotant un individu humain » (traduit de Räisänen 1975, p. 258).

- (15) a. yritän isit kaataa  
j'essaye papa renverser
- b. minä vien isit maan alle  
moi j'emmène papa sous la terre
- c. minä syön Petrit  
moi je mange Petri

Toivainen (1993, p. 120) fait la même remarque. « Some dialects, in their baby-talk register, have forms like *Lauri+t* Lauri+OBJ.NOM (singular) 'He took) Lauri'. »

*Dialectes régionaux de l'est*

« À Joensuu j'ai noté que l'accusatif en *-t* apparaît plus largement, même chez les adultes » (traduit de Räisänen 1975, p. 258) :

- (16) a. tuon Juhapekat tänne  
j'amène Juha-Pekka ici

Rytkönen (1935, p. 487) relève également ce phénomène dans les régions de Mikkeli et de Viipuri :

- (16) b. kyl mie Kallet tunnen  
oui moi Kalle je connais

Tout récemment, une étudiante originaire d'Ostrobothnie du Nord nous a affirmé qu'une phrase du type suivant pouvait s'entendre dans sa région aujourd'hui :

- (16) c. huomenna me tavataan Kallet  
demain nous on voit Kalle

### *Conclusion*

Face à ces données, on peut dire légitimement que l'anti-ergativité est scindée par les pronoms [+humain] en finnois standard, mais aussi par les noms de personne et plusieurs noms de parenté dans certaines variétés de finnois non standard.

Il est particulièrement intéressant d'observer que le cadre proposé ici pour la caractérisation typologique du système des cas structuraux en finnois permet d'intégrer les données d'autres langues ouraliennes, en particulier de l'estonien<sup>6</sup>.

Le système casuel de l'estonien appartient comme celui du finnois au type anti-ergatif à scission nominale, mais la scission n'est pas la même qu'en finnois.

La situation est en effet la suivante. Du côté des noms, P entretient la relation marquée avec le verbe : ni A, ni U<sub>A</sub>, ni U<sub>P</sub> ne sont marqués. C'est ce qui apparaît en (17), où la marque est morphologiquement un génitif. (Cette marque n'est pas le suffixe *-n*, qui s'est amuï, mais une mutation du radical correspondant à l'alternance consonantique que le suffixe *-n* déclenchait<sup>7</sup>).

<sup>6</sup> Les remarques concernant le marquage casuel des pronoms en estonien sont dues à Antoine Chalvin, que je remercie.

<sup>7</sup> Cette « grammaticalisation » de l'alternance consonantique illustre bien le passage d'une structure agglutinante à une structure flexionnelle.



- (17) a. poeg-Ø    jookseb    kooli  
           le fils    court        à l'école
- b. ema-Ø    viis        **poja**    kooli  
           la mère    a emmené    le fils    à l'école
- c. viige     poeg-Ø    kooli!  
           emmenez    le garçon    à l'école !

Du côté des pronoms personnels, on constate une ligne de partage entre les quatre pronoms de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> personne (à savoir : *ma, sa, me, te*), et les deux pronoms de 3<sup>e</sup> personne (*ta, nad*). De façon tout à fait remarquable, l'usage du partitif s'est généralisé sur P et U<sub>P</sub> aux deux premières personnes, mais pas à la 3<sup>e</sup> personne, où l'usage du partitif reste limité aux contextes où son sens l'exige. Par ailleurs, les pronoms de 3<sup>e</sup> personne présentent le même type de marquage que les noms : *ta* est marqué en tant que P<sup>8</sup>, et non-marqué en tant que A, U<sub>A</sub>, et U<sub>P</sub>; *nad* conserve la même forme en tant que A, U<sub>A</sub>, P, et U<sub>P</sub>, car le pluriel neutralise l'opposition marqué/non-marqué. On obtient par exemple le contraste suivant :

- (18) a. viige        **mind**    kooli!  
           emmenez    moi        à l'école !
- b. \*viige        ma-Ø    kooli!  
           emmenez    moi        à l'école !
- (19) a. viige        ta-Ø    kooli!  
           emmenez    le        à l'école !
- b. \*viige        **teda**    kooli!  
           emmenez    le        à l'école !

Ces données nous permettent de conclure à l'existence en estonien d'une scission nominale plus restreinte qu'en finnois : l'ensemble des

---

<sup>8</sup> La forme marquée du pronom de 3<sup>e</sup> personne du singulier *ta* se trouve être accidentellement identique à sa forme non-marquée. Cette situation n'est pas différente de celle valant pour les noms du type *maja*, qui ont un génitif identique à leur nominatif.

arguments suit le marquage anti-ergatif, à l'exception des pronoms de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> personne, qui présentent un marquage de type accusatif. En d'autres termes, seule la plus petite boîte du schéma (13) participe à la scission nominale.

Au moins une autre langue ouralienne, beaucoup plus éloignée du finnois, connaît des faits similaires à ceux analysés jusqu'ici. Il s'agit du nenets de la toundra.

En nenets de la toundra, l'argument nominal U<sub>P</sub> des verbes fléchis à la 2<sup>e</sup> personne de l'impératif est non-marqué (-Ø), comme le sont les arguments A et U<sub>A</sub>. Au contraire, l'argument P est marqué par *-m*. Wickman (1955, p. 97) fournit cet exemple parmi beaucoup d'autres : *hal'am hadadm, hal'ar-Ø pire'* (« j'ai pêché [littéralement : "tué"] un poisson, cuis le poisson ! »).

Or, il est remarquable que les pronoms personnels, contrairement aux noms, soient toujours marqués en tant que P et U<sub>P</sub>. C'est ce que note Wickman (1955, p. 100) : « The personal pronouns are always in the accusative when functioning as the object of the sentence (the accusative of personal pronouns is formed quite differently from that of the nouns, viz. by adding the possessive suffix for the person in question to the stem *si-*) ».

Ce point est confirmé de façon indépendante par Salminen (2005), qui note ceci : « The head of an object noun phrase is in the accusative, except if the verb is in the second person imperative, where the object is in the nominative. Personal pronouns are, however, invariably in the accusative. » On peut donc estimer que le nenets de la toundra connaît une scission nominale<sup>9</sup>.

Terminons sur cette phrase de Nash (1998, p. 13) : « Le phénomène de partition personnelle présente un défi particulier pour toute analyse unifiée de l'ergativité. »

---

<sup>9</sup> Pour d'autres faits, en particulier ob-ougriens, concernant le marquage spécial des pronoms personnels, voir Perrot (1991).

## 5. LE MARQUAGE DE $U_P$ DANS LES INFINITIVES

Faire sa place à l'anti-ergativité du système casuel finnois permet, outre la mise en évidence du phénomène de scission nominale, de se concentrer sur des données que les autres types de système casuel ne permettent pas d'observer, et qui semblent à première vue contredire une idée bien établie : celle voulant que l'assignation des cas soit une opération locale.

Avant d'introduire ces données, rappelons en quoi consiste l'idée de « localité » du marquage casuel. Comme l'explique par exemple Ouhalla (1999, p. 185), « NPs are said to be assigned Case by a neighbouring head category which bears a specific structural relation of locality to the NP it Case-marks. » La thèse est donc que la quantité de structure syntaxique séparant un argument nominal de la tête X qui lui assigne son cas structural — et qui crée ainsi une relation de dépendance avec lui — est limitée. Plus précisément, cette tête ne peut pas assigner son cas à un argument NP situé au-delà des catégories qui définissent son domaine de localité.

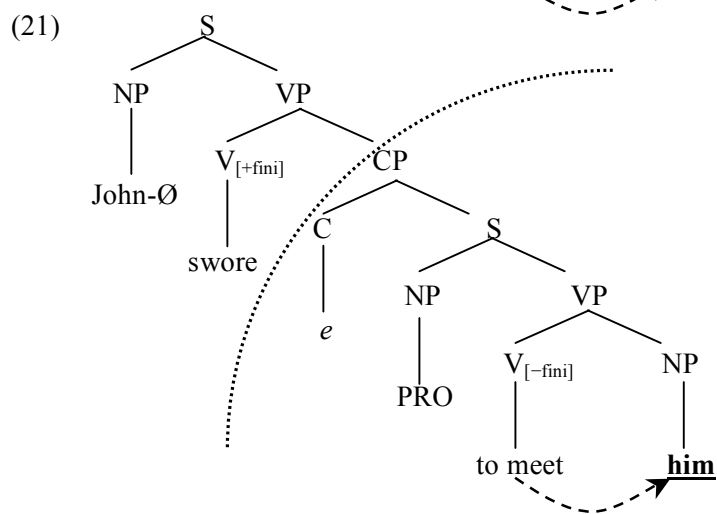
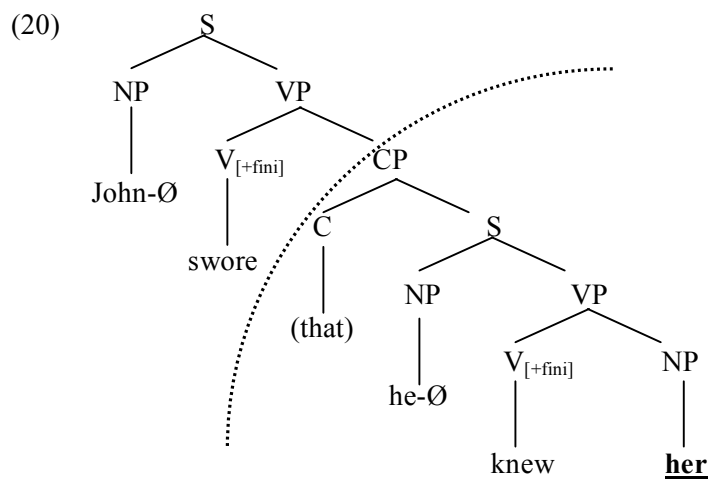
Les données qui nous intéressent touchent à la question de savoir jusqu'où, dans VP, la tête V peut assigner son cas, c'est-à-dire le cas marqué (-*n* en finnois)<sup>10</sup>. Le point de départ, admis dans les théories existantes, est que le verbe, comme toute autre tête, ne peut assigner son cas par-dessus la catégorie CP (soit l'union du complément C et de la phrase S).

Ainsi, dans les phrases anglaises (20) et (21), le verbe *swore* de la phrase matrice n'atteint aucun des arguments contenus dans la phrase enchâssée, CP. En effet, tout ce qui se situe au-delà de CP est hors du domaine de localité du verbe *swore*. À l'intérieur de CP, en revanche, *knew* assigne la marque accusative à l'argument P *her* en (20), et de même *to meet* assigne cette marque à l'argument  $U_P$  *him* en (21). Que l'argument A de *to meet* soit non réalisable tient au caractère non fini de *to meet*, mais également au fait que le verbe *swore*, qui permettrait à cet argument A d'être réalisé sous sa forme marquée s'il pouvait lui

---

<sup>10</sup> Afin de ne pas compliquer l'analyse, on suppose que le cas non marqué (-Ø en finnois) est le cas « par défaut », autrement dit le cas des NP auxquels aucune tête n'a assigné de cas.

assigner son cas, en est séparé par la barrière (absolue) que représente la catégorie CP<sup>11</sup>.

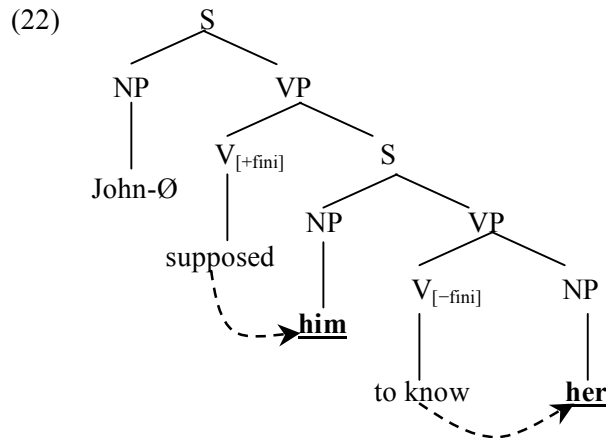


<sup>11</sup> PRO représente le sujet (non réalisable) des phrases infinitives, ici l'argument A sélectionné par *to meet*. Le complémenteur nul est noté *e*.

Ce rôle de barrière assumé par CP est exemplifié négativement par (22). Comme en (21), le verbe *to know* de la phrase enchâssée est non fini, et on s’attendrait par conséquent à ce que son argument A ne soit pas exprimé. Mais ici le verbe de la phrase matrice, *supposed*, compte parmi les verbes qui, lorsque leur complément phrastique est non fini, ont la propriété idiosyncrasique de déclencher l’élimination de CP, et sa substitution par S<sup>12</sup>.

Dans ce contexte où CP est absent, l’argument A du verbe non fini tombe dans le domaine de localité du verbe fini : plus aucune barrière n’empêche ce dernier d’assigner son cas dans la phrase enchâssée. On voit donc apparaître en (21) le sujet du verbe *to know*, *him*, porteur de la marque accusative<sup>13</sup>.

Dans la mesure où la propriété instanciée par le verbe *supposed* le conduit à marquer casuellement un NP qui n’est pas son argument, on a coutume de désigner ce verbe et tous ceux de sa classe comme étant des verbes « ECM » (ou plus explicitement, des verbes à « Marquage Casuel Exceptionnel »).



<sup>12</sup> Il existe des exemples français de verbes déclenchant l’application de la règle CP → S, comme p. ex. *entendre* ou *laisser*.

<sup>13</sup> La possibilité de passiver le verbe fini prouve indépendamment que CP est absent en (22) : *he is supposed to know her*. Le mouvement argumental du sujet de *to know* serait bloqué s’il devait croiser la barrière CP.

En résumé : la situation normale est celle où le verbe assigne le cas marqué au NP qu'il sélectionne et qui le complète directement. Quand le verbe sélectionne une phrase infinitive, et qu'il exige la substitution de CP par S, ce cas est assigné exceptionnellement au NP fonctionnant comme sujet de l'infinitive.

Ceci étant posé, il est possible de faire une prédiction concernant le cas structural du NP fonctionnant comme complément direct du verbe dans les infinitives du finnois. Sachant :

- (i) que, contrairement à ce qui se produit dans un système de type accusatif, l'argument  $U_P$  des infinitives isolées est non marqué (voir (7f) en 3.) ;
- (ii) que V ne peut pas assigner le cas marqué dans une infinitive si CP fait barrière ;
- (iii) qu'il n'existe pas de verbe ECM en finnois (ceci est remarqué par Vainikka 1989, p. 16 ; notons que les verbes permissifs ne sont pas ECM) ;

on prédit ce qui suit : le complément (nominal) direct des verbes à l'infinitif ne devrait jamais être marqué en finnois. Or, cette prédiction est lourdement contredite par les faits :

(23)

ostaa kirja-Ø ⇒ minä-Ø haluaisin [ostaa kirjan / \*kirja-Ø]  
 acheter un livre moi je voudrais acheter un livre

tehdä erehdys-Ø ⇒ hän-Ø oli [tehdä erehdyksen / \*erehdys-Ø]  
 faire une erreur il a failli faire une erreur

kantaa kassi-Ø ⇒ jaksatko sinä-Ø [kantaa kassin / \*kassi-Ø]?  
 porter le sac peux-tu toi porter le sac ?

tappaa Pekka-Ø ⇒ hän-Ø uhkasi [tappaa Pekan / \*Pekka-Ø]!  
 tuer Pekka il a menacé de tuer Pekka !

En réalité, il suffit que la matrice contienne un sujet réalisable pour que l'objet direct de la phrase infinitive enchâssée obtienne la marque anti-ergative.

Cet objet est non marqué seulement si la matrice ne contient pas de sujet réalisable. Cela se produit quand le verbe de la matrice est en lui-

même impersonnel (voir (24)), ou bien quand la flexion de ce verbe ne permet pas la réalisation de l'argument A (voir (25)).

(24)

saada mitali-Ø ⇒ on kiva [saada mitali-Ø / \*mitalin]  
 recevoir une médaille c'est chouette de recevoir une médaille

pestä ikkuna-Ø ⇒ pian täytyy [pestä ikkuna-Ø / \*ikkunan]  
 laver une vitre bientôt il faudra laver la vitre

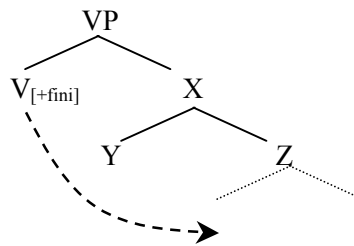
(25)

uudistaa laki-Ø ⇒ nyt aiotaan [uudistaa laki-Ø / \*laidn]  
 réformer la loi maintenant on veut réformer la loi

löytää ratkaisu-Ø ⇒ koettakaa [löytää ratkaisu-Ø / \*ratkaisun]!  
 trouver une décision essayez de trouver une solution !

Ce qu'on observe clairement avec ces données, et que les systèmes casuels plus courants ne permettent pas d'observer, est un phénomène de dépendance longue distance. Non seulement la tête V construit une relation avec un NP qu'elle ne sélectionne pas, mais celui-ci n'est pas dominé immédiatement par le complément de V :

(26)



Deux questions fondamentales se posent. 1) Où s'arrête la capacité du verbe à assigner la marque anti-ergative ? L'enjeu général, derrière cette première question, est celui de la quantité maximale de structure qu'une relation peut mettre en jeu pour s'établir. 2) L'existence de ces relations de dépendance longue distance contredit-elle la thèse voulant que le marquage casuel soit une opération locale, n'intervenant jamais par-dessus CP ?

La fin de cette section est consacrée à la question 1. Nous traitons la question 2 dans la section 6.

À la question de savoir jusqu'où le verbe fini peut, depuis la phrase matrice, conditionner le cas de l'objet direct inclus dans une infinitive, il faut répondre en deux temps.

Du moment que cette infinitive n'est séparée du verbe fini que par d'autres infinitives (y compris des infinitives en *-mA-*), il est clair que le cas structural de l'objet direct qu'elle inclut dépend du verbe de la matrice. Il n'y a manifestement pas de limite (autre que pragmatique). On a ainsi *une* phrase infinitive intermédiaire en (27) et (28), *deux* en (29), et *trois* en (30).

- (27) a. yritä [muistaa [tehdä harjoitus-Ø]]!  
 essaye de penser à faire l'exercice !  
 b. yritin [muistaa [tehdä harjoituksen]]  
 j'ai essayé de penser à faire l'exercice  
 └-----▲
- (28) a. muista [käydä [maksamassa lasku-Ø]]!  
 pense à aller payer la facture !  
 b. muistin [käydä [maksamassa laskun]]  
 j'ai pensé à aller payer la facture  
 └-----▲
- (29) a. yritä [muistaa [käydä [ostamassa lippu-Ø]]]!  
 essaye de penser à aller acheter le billet  
 b. yritän [muistaa [käydä [ostamassa lipun]]  
 j'essayerai de penser à aller acheter le billet  
 └-----▲
- (30) voin [yrittää [muistaa [käydä [ostamassa lipun]]]  
 je peux essayer de penser à aller acheter le billet  
 └-----▲

Les choses se compliquent considérablement quand l'infinitive qui inclus le NP dont le cas nous intéresse est séparée du verbe fini par un



autre NP, autrement dit quand elle est adjointe à un complément de ce verbe. Non seulement la capacité du verbe fini à marquer le NP inclus dans l'infinitive varie d'une phrase à l'autre, mais il n'est pas rare que les locuteurs natifs hésitent, ou se contredisent. On peut présenter les données comme suit.

Dans une partie importante des contextes, les locuteurs tombent plutôt d'accord pour juger que l'objet direct du verbe à l'infinitif doit rester non marqué. Cela arrive quand la référence de l'argument A du verbe à l'infinitif est arbitraire, c'est-à-dire « non contrôlée » par un élément de la matrice.

(31)

lääkärit	paheksuvat	<u>tapaa</u>	[jättää	lapsi-Ø / ?*lapsen	yksin]
les médecins	déplorent	l'habitude	de laisser	l'enfant	seul
kapteeni-Ø	välitti	<u>käskyn</u>	[tuhota	maali-Ø / ?*maalin]	
le capitaine	a transmis	l'ordre	de détruire	la cible	

Dans une deuxième partie des contextes, les jugements sont peu assurés mais les deux formes semblent acceptables. Cela arrive quand la référence de l'argument A du verbe à l'infinitif est contrôlée par un des arguments du verbe fini, et/ou par le possesseur du NP qui sépare le verbe fini de l'infinitive<sup>14</sup>.

(32)

Sinikka-Ø	vahvistui	<u>päätöksessään</u>	[ostaa	auto-Ø / auton]	
Sinikka	s'est confortée	dans sa décision	d'acheter	une ~ la voiture	
opettaja-Ø	antoi	oppilaille	<u>tehtäväksi</u>	[piirtää	puu-Ø / puun]
le maître	a donné	aux élèves	comme tâche	de dessiner un ~ l' arbre	

<sup>14</sup> Outi Tiainen-Duvallon, que je remercie de son aide dans le classement des données, remarque (comm. pers.) que le choix de la forme marquée de l'objet du verbe à l'infinitif dans les phrases du type (32) semble induire une référence spécifique (traduisible par l'article défini). Dans la phrase *Jukka keksi hyvän tavan selvittää asia-Ø / asian* (« Jukka a trouvé une bonne manière de régler l'affaire ») où l'objet a forcément une référence spécifique, le marquage n'est possible que si c'est Jukka qui règle l'affaire (cf. (31)).

Enfin on trouve des contextes minoritaires où l'assignation de la marque est ressentie comme obligatoire par (tous ?) les locuteurs. Les deux phrases suivantes, qui tranchent avec (31-32), en fournissent une bonne illustration :

(33)

Tammelät ovät aikeissa [rakentaa ?\*mökki-Ø / mökin]  
 les Tammela sont dans le projet de construire un mökki

Kalle-Ø sai luvan [tavata ?\*vanki-Ø / vangiun]  
 Kalle a obtenu la permission de rencontrer le détenu

Le fait que la marque anti-ergative *-n* puisse être assignée à l'objet direct en (32) — et même qu'elle le doive en (33) — semble contredire doublement l'idée que les cas sont assignés localement : 1) l'infinitive devrait faire barrière (en tant que CP) et 2) le NP intermédiaire devrait créer un effet d'intervention.

Rappelons rapidement ce que signifie la notion d'« intervention ». Une thèse centrale de la théorie syntaxique, depuis le travail de Rizzi (1990), est que les barrières comme CP ne sont pas les seules à jouer dans la définition de la localité. Alors que CP représente une barrière en soi, absolue, certaines catégories ne représentent des barrières que relatives. Plus précisément, il apparaît dans la configuration (34) que X ne peut pas établir de relation avec Y si Z est de même type que Y. L'« intervention » de Z entre X et Y met Y en dehors du domaine de localité de X.

(34) [... X ... [... Z ... [... Y ...]]]

Un des nombreux exemples de cette contrainte de localité relative est donné ci-dessous. L'intervention de *kuka* en (36) bloque la relation de C avec *mitä*<sup>15</sup>.

(35) a. C                    **kuka**    **haluaa**    **mitä?**  
                                  |                    ▲  
                                  |-----

<sup>15</sup> Le *t* représente la trace produite par le mouvement d'un constituant.

- (36)
- |    |               |             |               |              |
|----|---------------|-------------|---------------|--------------|
| b. | <b>kuka</b>   | t           | <b>haluaa</b> | <b>mitä?</b> |
|    | qui           |             | veut          | quoi ?       |
| a. | C             | <b>kuka</b> | <b>haluaa</b> | <b>mitä?</b> |
|    |               | ---         | ---           | ---          |
|    |               | ⚡           |               | ▲            |
| b. | * <b>mitä</b> | <b>kuka</b> | <b>haluaa</b> | t ?          |
|    | quoi          | qui         | veut ?        |              |

On s’attendrait donc, en (31-33), à ce que l’intervention du premier NP mette le second hors du domaine de localité de la tête V, et bloque l’assignation de -n :

- (37)
- |    |   |
|----|---|
| a. | [... V ... [... NP ... [... NP ... ]]]    |
|    | ---                                       |
|    | ⚡   |
| b. | *[... V ... [... NP ... [... NP-n ... ]]] |

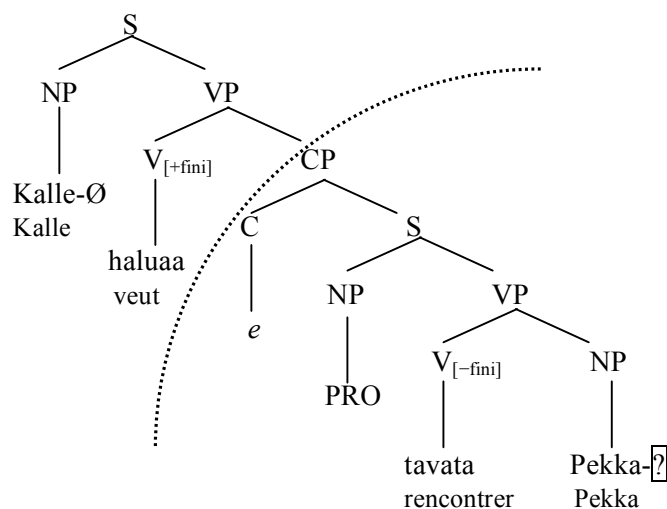
### 6. RESTRUCTURATIONS ET RÉANALYSES

Cette dernière section a pour objectif de déterminer si les relations de dépendance longue distance introduites dans la section précédente contredisent l’idée que le marquage casuel est comme toute opération syntaxique une opération locale. La réponse que nous construisons ici est négative.

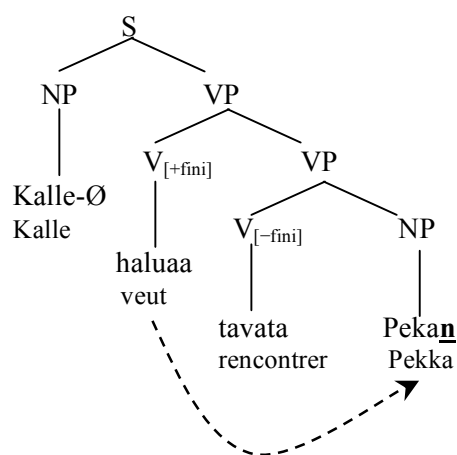
Dans les contextes où l’objet direct est séparé de la phrase matrice uniquement par une ou plusieurs infinitives, comme en (23-24), ou en (27-30), nous défendons qu’aucune de ces infinitives n’est une phrase « complète ».

Une phrase complète est CP ou S. Or les infinitives qui complètent un verbe (fini ou non) sont systématiquement restructurées en finnois. Plus précisément, la partie haute de ces phrases est éliminée, de sorte qu’elles deviennent des VP. Si cette approche est correcte, le fait que le verbe de la matrice puisse assigner sa marque à l’objet direct n’est nullement contraire aux contraintes de localité : d’une part CP ne fait plus barrière ; et d’autre part le sujet non réalisable ne crée pas d’effet d’intervention.

## (38) a. AVANT RESTRUCTURATION



## (38) b. APRÈS RESTRUCTURATION



Un argument classique, lorsqu'on veut prouver qu'une infinitive a été restructurée, consiste dans la cliticisation des objets pronominaux. Si la cliticisation s'effectue sur le verbe à l'infinitif, on conclut que la phrase n'a pas subi de restructuration. En français : *je veux voir Jean*

⇒ *je veux* [<sub>CP</sub> PRO *le-voir* t]. Si au contraire la cliticisation s'effectue sur le verbe de la matrice, on conclut que la phrase a été restructurée. En italien : *voglio vedere Gianni* ⇒ *lo-voglio* [<sub>VP</sub> *vedere* t]. En finnois ce test ne peut pas être utilisé.

Il existe pourtant un argument fort en faveur de la restructuration. Si l'infinitive était un CP, il serait impossible d'en extraire le NP qui nous occupe. En effet, CP représente une barrière pour le mouvement (argumental ou non) en finnois.

- (39) a. C            **Ulla haluaa**, [**että Kalle tapaa Pekan**]  
                   Ulla veut        que Kalle rencontre Pekka
- b. \***kenet** **Ulla haluaa**, [**että Kalle tapaa t** ]?  
                   qui        Ulla veut-elle que Kalle rencontre ?

Or il est parfaitement possible, comme le démontre (40), d'extraire l'objet direct de l'infinitive qui l'inclut. Le contraste (39b-40b) pousse donc à conclure que les infinitives sont restructurées et qu'elles ont le statut de VP. Le même test peut naturellement être appliqué lorsque la phrase comprend plus d'un verbe à l'infinitif : l'extraction est toujours possible. Par exemple : *mitä muistit käydä ostamassa?* (« qu'est-ce que tu t'es souvenu d'aller acheter ? »). Là encore, la seule véritable contrainte est de nature pragmatique.

- (40) a. C            **Kalle haluaa** [ **tavata Pekan**]  
                   Kalle veut        rencontrer Pekka
- b. **kenet** **Kalle haluaa** [ **tavata t** ]?  
                   qui        Kalle veut-il        rencontrer

Reste à traiter les contextes où le verbe de la matrice est séparé du NP auquel il assigne son cas par un autre NP. Comme on l'a expliqué, le NP le plus proche du verbe fini devrait créer un effet d'intervention et bloquer l'établissement de la relation de dépendance. Mais ce n'est pas ce qui arrive. Certes, le marquage du NP le plus éloigné est assez souvent difficile, mais il est possible dans certains contextes, et même obligatoire dans d'autres.

L'analyse que nous proposons part des observations pénétrantes de Ikola : « Si le verbe à l'infinitif dépend conjointement du verbe fini et

du substantif, l'objet direct du verbe à l'infinitif suit les règles qui sont formulées jusqu'à aujourd'hui dans nos grammaires (...) [= la marque *-n* apparaît sur l'objet quand il y a un sujet réalisable], mais si le verbe à l'infinitif dépend uniquement du substantif, son objet direct total [en finnois : *akkusatiiviobjekti*] prend la forme sans terminaison » (traduit de Ikola 1964, p. 79).

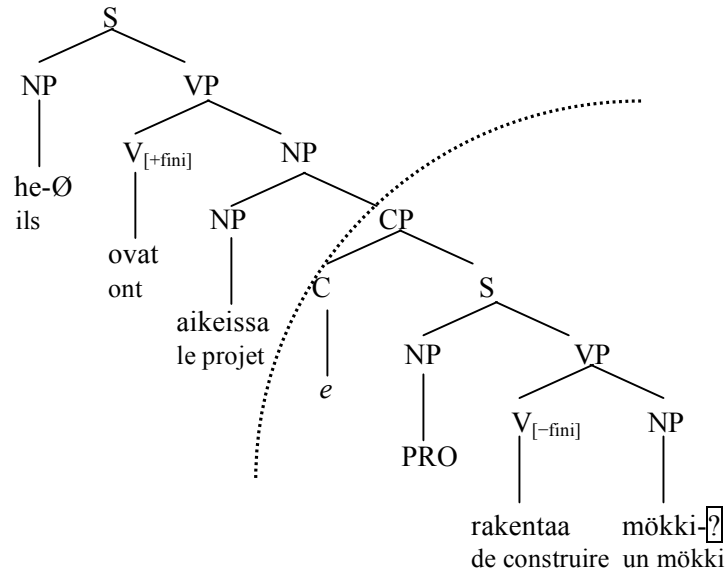
Ainsi, en (33), le NP à l'inessif pluriel *aikeissa* forme un tout avec le verbe fini *ovat*. En conséquence, l'infinitive dépend conjointement du verbe fini et du NP intermédiaire. Comme la matrice comporte un sujet explicite, l'objet direct du verbe à l'infinitif (*rakentaa*) prend la marque anti-ergative *-n*.

En (31) au contraire, le verbe fini ne forme pas un tout avec le NP intermédiaire, de telle sorte que l'infinitive dépend uniquement de ce NP — à droite duquel elle est adjointe — et pas du verbe fini. De fait il est plus naturel pour les locuteurs de ne pas utiliser la forme marquée dans cette classe de contexte.

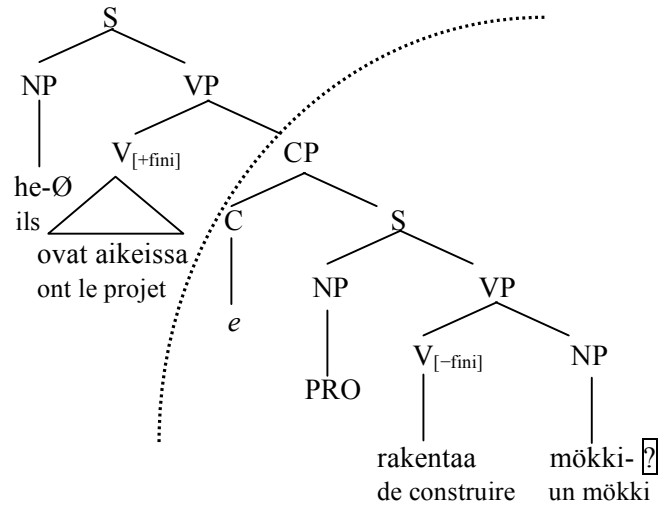
D'après nous, le fait que le verbe de la matrice puisse assigner son cas à l'objet direct du verbe à l'infinitif seulement quand il « forme un tout » avec le NP intermédiaire, est un indice du fait que la relation de dépendance que rend visible ce marquage ne pourrait exister sans une ou des opérations spéciales, plaçant l'objet direct du verbe à l'infinitif dans la localité du verbe fini.

Plus précisément, nous pensons que la situation par défaut est bien celle, attendue, où aucune opération ne franchit la double barrière que représentent le NP intermédiaire et CP. Lorsque le verbe fini et le NP intermédiaire « forment un tout », nous pensons qu'ils sont réanalysés comme un verbe simple : la restructuration subséquente de l'infinitive élimine cette double barrière.

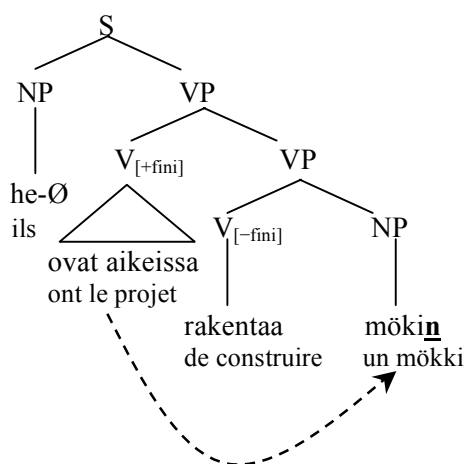
(41) a. AVANT RÉANALYSE / AVANT RESTRUCTURATION



(41) b. APRÈS RÉANALYSE / AVANT RESTRUCTURATION



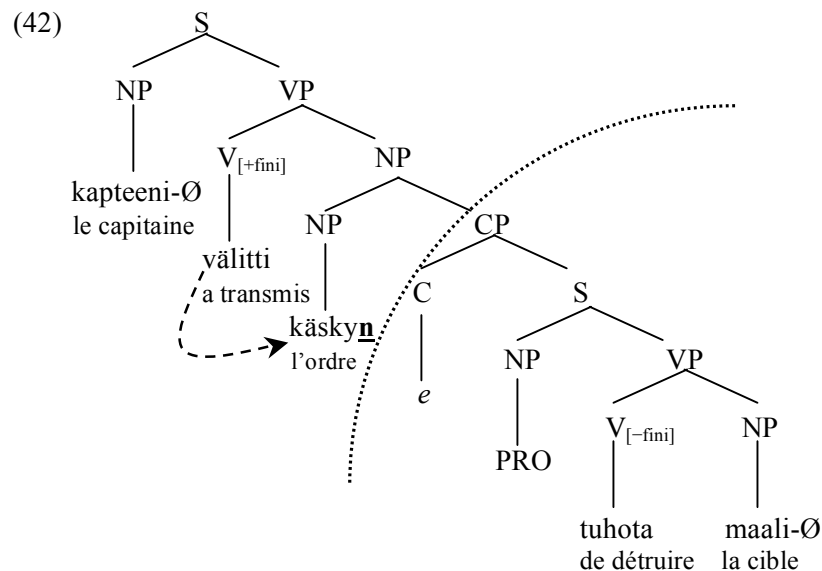
## (41) c. APRÈS RÉANALYSE / APRÈS RESTRUCTURATION



Un argument évident en faveur de l'analyse proposée ici est que le verbe de la matrice et le NP intermédiaire, dans la classe de contextes illustrée par (33), sont substituables de fait par un verbe simple. Ainsi, *ovat aikeissa* équivaut à *aikovat* (« ont l'intention ») et *sai luvan* peut se remplacer par *sai* (« a pu, a eu le droit »). Si, comme nous le défendons, une réanalyse V+NP → V intervient dans ce contexte, il est inévitable que l'infinitive CP, initialement adjointe à droite du NP (étape (41a)), devienne le complément direct du verbe fini (étape (41b)). Or on a dit et montré que les complétives infinitives étaient toujours restructurées en finnois (étape (41c)).

Inversement, dans la classe de contextes illustrée par (31), on voit qu'aucun verbe simple ne peut se substituer à la séquence <verbe fini + NP intermédiaire> (p. ex. <*paheksuvat + tapaa*>). Il s'ensuit que la réanalyse n'est pas censée se déclencher : CP reste adjoint à droite du NP intermédiaire, unique constituant dont il dépend. Le maintien de la double barrière empêche dès lors l'établissement de relations entre le verbe fini et l'objet du verbe à l'infinitif. Le verbe fini n'atteint que son propre objet direct :





Il faut encore s'interroger sur le fait que les locuteurs puissent à la rigueur accepter le marquage de l'objet dans des contextes où l'on ne s'attend pas à une réanalyse, ni par conséquent à une restructuration. Sur ce point, Ikola fait les commentaires suivants. « Le fait qu'il y ait dans beaucoup de contextes un flottement [concernant le choix du cas structural devant être assigné à l'objet] n'affaiblit pas l'exactitude de [la] règle. La raison du flottement tient fondamentalement à ceci que la question de savoir si le verbe à l'infinitif dépend exclusivement du substantif [= du NP intermédiaire], ou également du verbe fini, est la plupart du temps une question d'interprétation [nous soulignons]. La forme de l'objet direct du verbe à l'infinitif dépend de quelle façon la phrase se divise [en finnois : *jäsentyy*] dans l'esprit de celui qui parle ou de celui qui écrit » (traduit de Ikola 1964, p. 79). Dit autrement, la même séquence de mots, en surface, peut procéder de représentations syntaxiques distinctes, où se construisent des relations de dépendance elles-mêmes distinctes.

Touchant l'observation que le verbe fini « atteint » plus facilement l'objet direct du verbe à l'infinitif lorsque le sujet non réalisable de ce dernier a une référence contrôlée (cf. (32)), une piste de réflexion que nous ne pouvons approfondir ici serait de dire que l'élément exerçant

le contrôle référentiel est comme l'argument A d'un procès dénoté par le NP intermédiaire, transmettant lui-même la marque *-n* à l'objet du verbe à l'infinitif. Dans ce type d'analyse, la séquence *päätöksessään ostaa auton* (« dans sa décision d'acheter une voiture ») correspondrait d'une certaine manière à la phrase *hän päättää ostaa auton* « il décide d'acheter une voiture ».

On peut, pour terminer, apporter une autre confirmation à la thèse selon laquelle une réanalyse opère en (33). Cette confirmation vient à nouveau du test de l'extraction. Si, en effet, l'objet direct inclus dans la phrase infinitive peut en être extrait, c'est que cette infinitive a été restructurée. Or, si l'infinitive a été restructurée, c'est nécessairement aussi que le verbe fini et le NP intermédiaire ont été réanalysés en V, car la réanalyse est la condition nécessaire de la restructuration. Il ne reste qu'à faire le test :

- (43) a. C                    **Kalle sai [ luvan            [ nähdä Pekan]**  
                                  Kalle a eu la permission de voir Pekka
- b. **mitä**                **Kalle sai [ luvan            [ tehdä t       ]?**  
                                  qu'est-ce que Kalle a eu la permission de faire
- c. **tämän**                **Kalle sai [ luvan            [ tehdä t       ]**  
                                  ceci Kalle a eu la permission de faire

Le résultat, positif, confirme que les phrases du type (33) ont bien été la cible de ces opérations, sans lesquelles le verbe fini ne pourrait pas assigner son cas à l'objet direct du verbe à l'infinitif. Appliqué à une phrase du type (31), le même test donne logiquement un résultat négatif : le verbe fini ne peut assigner son cas dans l'infinitive, parce qu'aucune réanalyse n'a fait de CP le complément de V, et que donc la restructuration n'a pas eu lieu.

## 7. CONCLUSION

1. Les cas structuraux finnois sont distribués sur les noms selon un schéma qu'on peut qualifier d'« anti-ergatif » : dans la phrase simple, le complément nominal direct du verbe ne reçoit la marque *-n* que s'il y a un sujet réalisable.

2. Seuls les sept pronoms [+humain] sont toujours marqués en tant que complément direct du verbe. L'anti-ergativité du finnois présente donc une « scission ».

3. De façon remarquable, le principe de l'anti-ergativité s'applique au-delà de la phrase simple : le verbe fini peut assigner la marque *-n* dans l'infinitive qui le complète, ou dans une infinitive adjointe à un nom qui le complète.

4. Les relations de dépendance exprimées par ce marquage ne sont pas contraires à la « localité ». Elles résultent d'opérations lourdes sur la structure syntaxique.

5. Les causes de l'anti-ergativité scindée n'ont pas été abordées ici. Il faudrait pour cela : (i) tenir compte de l'identité morphologique des cas ; (ii) raffiner considérablement l'analyse de la structure phrastique (Mahieu *en préparation*).

## BIBLIOGRAPHIE

- ASBURY Anna, 2006, « Finnish Partitive Case as a Determiner Suffix », in *Proceedings of the 1<sup>st</sup> Central European Student Conference in Linguistics*, Internet : <http://www.nytud.hu/cescl/proceedings.html>, consulté le 29 mai 2007
- BLAKE Barry J., 1987, « The Grammatical Development of Australian Languages », *Lingua*, 71, pp. 179-201.
- BLAKE Barry J., 1994, *Case*, Oxford : Oxford University Press.
- CHOMSKY Noam, 1981, *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht : Foris.
- CHOMSKY Noam, 1995, *The Minimalist Program*, Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- CHOMSKY Noam, 2001, « Derivation by Phase », in KENSTOWICZ Michael (dir.), *Ken Hale : a Life in Language*, Cambridge, Massachusetts : MIT Press, pp. 1-52.
- COMRIE Bernard, 1975, « The Antiergative: Finland's Answer to Basque », in *Papers from the Eleventh Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago : University of Chicago, pp. 113-121.
- COMRIE Bernard, 1977, « Subjects and Direct Objects in Uralic Languages: a Functional Explanation of Case-Marking Systems », *Études finno-ougriennes*, 12, pp. 5-17.
- DIXON Robert M. W., 1972, *The Dyirbal Language of North Queensland*, Cambridge : Cambridge University Press.

- DIXON Robert M. W., 1994, *Ergativity*, Cambridge : Cambridge University Press.
- HAKULINEN Auli, 1968, *Suomen kielen rakenne ja kehitys*, 3<sup>e</sup> édition, corrigée et augmentée, Keuruu : Otava.
- HAKULINEN Auli, KARLSSON Fred, 1979, *Nykysuomen lauseoppia*, Helsinki : SKS.
- HAKULINEN Auli, VILKUNA Maria, KORHONEN Riitta, KOIVISTO Vesa, HEINONEN Tarja-Riitta, ALHO Irja, 2004, *Iso suomen kielioppi*, Helsinki : SKS.
- HASPELMATH Martin, DRYER Matthew, GILL David, COMRIE Bernard, 2005, *The World Atlas of Language Structures*, Oxford : Oxford University Press.
- HOLMBERG Anders, NIKANNE Urpo, 1993, *Case and Other Functional Categories in Finnish Syntax*, Studies in Generative Grammar, 39, Berlin-New York : Mouton de Gruyter.
- IKOLA Osmo, 1964, *Lauseopin kysymyksiä: tutkielmia nykysuomen syntaksin alalta*, Tietolipas, 26, Helsinki : SKS.
- ITKONEN Terho, 1979, « Subject and Object Marking in Finnish: an Inverted Ergative System and an “Ideal” Ergative Sub-system », in PLANCK Frans (dir.), *Ergativity: Towards a Theory of Grammatical Relations*, Londres : Academic Press, pp. 79-102.
- KETTUNEN Lauri, 1938, *Livisches Wörterbuch mit Grammatischer Einleitung*, Lexica Societatis Fenno-Ugricae, 5, Helsinki : SKS.
- KIPARSKY Paul, 2001, « Structural Case in Finnish », *Lingua*, 111, pp. 315-376.
- KOKKO-ZALCMAN Anna, 1974, *On tie : cours de finnois en 24 leçons*, Helsinki : SKS.
- KORHONEN Mikko, 1987, « Les grammaires des langues finno-ougriennes : esquisse historique », *Histoire épistémologie langage*, 9-1, pp. 91-110.
- KRATZER Angelika, 2004, « Telicity and the Meaning of Objective Case », in GUERON Jacqueline, LECARME Jacqueline (dir.), *The Syntax of Time*, Cambridge, Massachusetts : MIT Press, pp. 389-423.
- MAC DONALD Jonathan, 2006, « The Independence of Case and Inner Aspect », in *Proceedings of ConSOLE XIV*, Internet : [http://www.sole.leidenuniv.nl/content\\_docs/ConsoleXIV2005pdfs/Drafts\\_for\\_reviewing/console\\_15\\_independence\\_of\\_case\\_and\\_inner\\_aspect\\_1.pdf](http://www.sole.leidenuniv.nl/content_docs/ConsoleXIV2005pdfs/Drafts_for_reviewing/console_15_independence_of_case_and_inner_aspect_1.pdf), consulté le 29 mai 2007.
- MAHIEU Marc-Antoine, (à paraître), « Argument Functions and Syntactic Change », in THERRIEN Michèle, THUESEN Søren (dir.), *Crisis and Stability in Inuit Societies*, Paris : Peeters.

- MAHIEU Marc-Antoine, (*en préparation*), *Cas structuraux et dépendances syntaxiques des expressions nominales en finnois*, Thèse de Doctorat, Université Paris VII.
- MANNINEN Satu, 2003, *Small Phrase Layers : A Study of Finnish Manner Adverbials*, Amsterdam : John Benjamins.
- MEGERDOOMIAN Karine, 2000, « Aspect and Partitive Objects in Finnish », in BILLEREY Roger, LILLEHAUGEN Danielle (dir.), *WCCFL 19 Proceedings*, Somerville : Cascadilla Press, pp. 316-328.
- MITHUN Marianne, 1999, *The Languages of North America*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MOREAU Jean-Luc, 1972, « La corrélation du sujet et de l'objet en finnois », *Études finno-ougriennes*, 8, pp. 193-202.
- NASH Léa, 1998, « Sur le phénomène de l'ergativité dans les langues naturelles », *Recherches linguistiques de Vincennes*, 27, pp. 6-20.
- NELSON Diane, 1998, *Grammatical Case Assignment in Finnish*, New York : Garland.
- NIKANNE Urpo, 1993, « On Assigning Semantic Cases in Finnish », in HOLMBERG Anders, NIKANNE Urpo (dir.), *Case and Other Functional Categories in Finnish Syntax*, Studies in Generative Grammar, 39, Berlin-New York : Mouton de Gruyter, pp. 75-87.
- OUHALLA Jamal, 1999, *Introducing Transformational Grammar, From Principles and Parameters to Minimalism*, Londres : Arnold.
- PERROT Jean, 1991, « Sur l'accusatif pronominal en finno-ougrien », *Études finno-ougriennes*, 23, pp. 25-33.
- RIZZI Luigi, 1990, *Relativized Minimality*, Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- ROUVERET Alain, 1987, « Présentation » et « Postscript » in CHOMSKY Noam, *La nouvelle syntaxe*, traduction de 1982, Paris : Seuil, pp. 7-73, 205-373.
- RYTKÖNEN Ahti, 1935, « Pieniä huomiota : eräitä lisäpiirteitä suomen kielen objektista », *Virittäjä*, 39, pp. 487-488.
- RÄISÄNEN Alpo, 1975, « Havaintoja lastenkielestä », *Virittäjä*, 79, pp. 55-68.
- SALMINEN Tapani, 2005, « Tundra Nenets Grammatical Sketch », Internet : <http://www.helsinki.fi/~tasalmin/sketch.html>, consulté le 29 mai 2007.
- SETÄLÄ Eemil Nestor, 1880, *Suomen kielen lause-oppi : oppikouluja varten*, 16<sup>e</sup> réédition en 1973, Helsinki : Otava.
- SETÄLÄ Eemil Nestor, 1898, *Suomen kielioppi : äänne- ja sanaoppi: oppikoulua ja omin päin opiskelua varten*, 13<sup>e</sup> réédition en 1941, Helsinki : Otava.

- SILVERSTEIN Michael, 1976, « Hierarchy of Features and Ergativity », in DIXON Robert M. W. (dir.), *Grammatical Categories in Australian Languages*, New Jersey : Humanities Press, pp. 112-171 ; republié in MUYSKEN Pieter & VAN RIEMSDIJK Henk (dir.), 1986, *Features and Projections*, Dordrecht : Foris, pp. 163-232.
- TCHEKHOF Claude, 1978, *Aux fondements de la syntaxe : l'ergatif*, Paris : PUF.
- TOIVAINEN Jorma, 1993, « The Nature of the Accusative in Finnish », in HOLMBERG Anders & NIKANNE Urpo (dir.), *Case and Other Functional Categories in Finnish Syntax*, Studies in Generative Grammar, 39, Berlin-New York : Mouton de Gruyter, pp. 111-128.
- VAINIKKA Anne, 1989, *Deriving Syntactic Representations in Finnish*, Ph.D. Dissertation, University of Massachusetts, Amherst.
- VAN STEENBERGEN Marlies, 1989, « Finnish : Configurational or Not? », in MARACZ László L., MUYSKEN Pieter (dir.), *Configurationality*, Dordrecht : Foris, pp. 143-157.
- VILKUNA Maria, 2000, *Suomen lauseopin perusteet*, Kotimaisten kielten tutkimuskeskuksen julkaisuja, 90, Helsinki : Edita 2.
- WICKMAN Bo, 1955, *The Form of the Object in the Uralic Languages*, Uppsala : Almqvist & Wiksells.
- WIJK Kalevi, 1988, « Suomen sijojen nimistä », *Virittäjä*, 1988/4, pp. 453-468.

## RÉSUMÉS

### **Structural cases in Finnish: split anti-ergativity and long-distance dependencies**

The method which is commonly used to establish the typology of case systems suggests that Finnish presents an accusative case marking system. Yet, such a characterisation may be considerably improved by taking into account the simple sentences in which the only realisable argument of the verb is the direct object. The case system of Finnish then appears as the mirror-image of an ergative case marking system (cf. Comrie 1975). The immediate benefit of this approach lies in its bringing to light a phenomenon of nominal split affecting personal pronouns, which is not unique among the Uralic languages. Another benefit consists in revealing the unusual existence of syntactic relations between very distant words, which may be explained as the effect of reanalysis and restructuring.

**Suomen strukturaaliset sijat: jakautunut  
antiergatiivisuus ja pitkän matkan riippuvuus**

Tavanomaisiin menetelmiin tukeutuviissa sijajärjestelmien typologisissa luokitteluissa suomen kieltä pidetään tyypiltään akkusatiivisena. Typologista luokittelua voi kuitenkin huomattavasti täsmentää ottamalla tarkastelussa huomioon myös lauseet, joissa objekti on verbin ainoa mahdollinen argumentti. Suomen sijajärjestelmä osoittautuu tällöin ergatiivisen tyypin peilikuvaksi (Comrie 1975). Lähestymistavan välittömänä antina nousee esiin persoonapronomeja koskeva nominaalijakautuma, joka ei ole ilmiönä ainutkertainen uralilaisissa kielissä. Toiseksi voidaan osoittaa, että syntaktisia sidoksia on olemassa toisistaan myös varsin etäällä sijaitsevien sanojen välillä. Tavallisesta poikkeavat syntaktiset riippuvuussuhteet voidaan selittää seuraukseksi reanalyysistä ja uudelleenjäsenennyksestä.